



LA VIE DES ETANGS CORRÉZIENS

Bulletin du Syndicat des Etangs Corrèziens
Siège social : Aurelles, 19700 Lagraulière - Tél. 05 55 98 49 53 / Secrétariat - Tél. 05 55 73 21 53

MARS 2012 - n° 22

Le mot du Président



Chers amis,

Nous abordons l'année 2012 avec à l'esprit un certain nombre d'incertitudes :

- Incertitude quant à la place légitime des étangs dans l'environnement départemental où le caractère privatif de leur présence ne manque pas de susciter des réactions hostiles.
- Incertitude sur l'interprétation faite des dispositions européennes à l'égard des plans d'eau considérés trop souvent comme constituant des obstacles à la préservation de la ressource et de la qualité de l'eau ?
- Incertitude sur les conditions de mise aux normes des étangs dont les demandes de régularisation ont été déposées depuis un certain temps ?

Ces aspects, qui s'ajoutent à bien d'autres, nous imposent de demeurer vigilants et de préserver l'existence de nos étangs dont le rôle social a conditionné leur existence et dont l'imagerie constitue un point fort du paysage corrézien.

Mais nous avons aussi quelques sujets de satisfaction :

- En premier, la reconnaissance des eaux closes est, après plus de trois ans d'échanges, sur le point d'aboutir.
- Une action « étangs » sur le bassin Auvézère / Boucheuse vient d'être lancée sous l'égide de l'agence ADOUR - GARONNE. Un certain nombre d'étangs corréziens, en cours de mise aux normes sont concernés. Le CPIE Corrèze est chargé d'établir un diagnostic dans le but final d'apporter des aides techniques et financières aux propriétaires. Cette opération, dans laquelle le Syndicat des étangs corréziens est membre du comité de pilotage, sera la première du genre. Nous souhaitons que d'autres soient programmées à l'avenir, pour la plus grande satisfaction de nos adhérents et de ceux qui voudront le devenir.
- Enfin, le monde de la pêche évolue. Nous l'avions déjà remarqué. Les chevaliers de la gaule fréquentent de plus en plus nos plans d'eau sans qu'il leur soit nécessaire d'acheter la carte fédérale (65 €). Cette mutation, qui jusqu'à ce jour ne bénéficie pas de couverture médiatique, semble irréversible. Elle ne peut que satisfaire les propriétaires (publics ou privés) et nos amis pêcheurs dont certains ont déjà à leur palmarès de belles captures.

le Président,
Paul MONS

Deux dates à noter sur votre agenda

☛ **Mercredi 16 MAI 2012**
au Lycée agricole de NAVES

LE FORUM DES ÉTANGS

Une journée exceptionnelle avec la participation de spécialistes de haut niveau sur divers thèmes de gestion des étangs.

Le nombre de place étant limité, n'hésitez pas à vous faire inscrire dès réception de la fiche de réservation.

☛ **Samedi 2 JUIN 2012**

Visites de châteaux de crus classés Pomerol Saint-Emilion - Découverte de Saint-Emilion et de ses monuments médiévaux.

Les programmes de ces deux journées vous seront adressés dans les toutes prochaines semaines.

Sommaire

	Pages
Le mot du Président	1
Deux dates à noter sur votre agenda	1
Les vidanges principes de précautions	2
Aspects économiques des étangs	3
L'entretien des abords d'étangs	7
Actualités Cyanobactéries	9
Le défenseur des droits	12
Les insectes aquatiques (suite)	13
Campagne de régulation du grand cormoran	14
Fourniture d'aliments et de matériel	15
Petites annonces	15-16

LES VIDANGES

Principes de précautions

Sauf publication d'un nouvel arrêté les interdisant, les vidanges de printemps peuvent être effectuées à partir du 1^{er} avril. Toutefois les remplissages des plans d'eau devront avoir lieu en dehors de la période allant du 15 juin au 30 septembre.

Les étangs anciens fondés en titre ou ayant le droit d'enclorre avant 1829 peuvent être vidangés. Ils ne sont pas soumis au respect de la date du 1^{er} avril.

Pour pouvoir être vidangé un étang doit avoir une existence légale reconnue :

- soit par un arrêté préfectoral d'autorisation,
- soit par un récépissé de déclaration,
- soit par un courrier du service Police de l'eau ou de la Préfecture.

Au cas contraire, il est vivement conseillé d'entreprendre les démarches administratives de régularisation avant toute manœuvre d'eau.

Déroulement des opérations de vidange

Les débits entrant conditionnent souvent le choix de la date des opérations :

- l'étang doit pouvoir se vider et se remplir sans que cela nuise au maintien d'un débit suffisant à l'aval ;
- la présence d'une alimentation en eau fraîche et propre à proximité des bassins est souhaitée pour une bonne stabulation du poisson récupéré.

- Vérification des installations :

- le plan d'eau doit être équipé d'un dispositif de lâchers d'eau fonctionnel (moine - pelle de fond - vanne...) et d'une pêcherie permettant la récupération du poisson. D'où l'intérêt des fréquences des vidanges au cours desquelles la vérification du bon état des installations est possible ;
- du matériel de pêche (épuisettes - table de tri - bac de stabulation...) est indispensable. **Il est possible de se procurer ce matériel auprès du Syndicat des Etangs Corrèziens.**

- Déclaration préalable :

Il convient de signaler la date de vidange au S.P.E.*, 15 jours avant le début des lâchers d'eau.

- Mise en place d'un dispositif de protection efficace :

Il est destiné à l'interception des sédiments qui pourraient fuir vers l'aval. Il peut s'agir :

- d'un bac de décantation existant ou à créer,
- d'un fossé à aménager pour diriger les vases sur une zone d'épandage éloignée du cours d'eau, s'il en existe un,
- d'un barrage de paille ou autre matière pouvant filtrer les écoulements.

Pendant le déroulement des opérations de vidange, l'efficacité du dispositif mis en place fera l'objet d'une surveillance particulière.

- La vidange :

La conduite de cette opération nécessite une attention permanente. Une bonne gestion impose d'abaisser le niveau d'eau lentement :

- lors de l'arrivée du poisson celui-ci doit être récupéré et entreposé dans un bac pour nettoyage avant d'être trié. Aucun sujet ne doit s'échapper.
- les espèces interdites ou indésirables seront détruites. Les autres sujets destinés à la consommation - à la vente - ou à la remise en charge de l'étang devront leur survie à la présence de bacs alimentés d'eau fraîche où ils seront mis en stabulation.

- Aspects sanitaires :

Le poisson présent dans l'étang doit provenir d'une pisciculture disposant d'un agrément sanitaire. Le poisson récupéré lors de la vidange ne peut être vendu vivant si le propriétaire du plan d'eau ne dispose pas lui-même d'un agrément sanitaire délivré par la Direction Départementale des Services Vétérinaires. ***Si votre étang est régulièrement installé, le Syndicat des Etangs Corrèziens tient à votre disposition le formulaire de demande d'agrément, interrogez-nous.***

Lorsque vous procédez à la vidange de votre étang soyez vigilants et tenez compte des précautions ci-dessus. Vous êtes exposés aux contrôles des agents de l'ONEMA qui, nous le savons bien, ne vous feront aucune concession. Mais le jour de la pêche est aussi un jour de plaisirs partagés entre amis et cela doit faire partie aussi de ce que nous souhaitons voir perdurer.

* S.P.E. = Service de la Police de l'eau.



**BAR-RESTAURANT
PENSION DE FAMILLE 3 SALLES
TRAITEUR**

Chez "Gus et Olga"

3, rue du Tir (face à la Giat)
19000 TULLE

© 05 55 20 26 73 - Fax : 05 55 20 26 73



Pêche sportive !

Magasin Pêche
Accessoires Chasse
Vêtements / Coutellerie

Aurélien BACHELLERIE 05 44 40 91 02

14 rue Riche - 19000 TULLE

Tapissier - Décorateur

Laurent Gambarini

Route de Sainte-Féréole
19360 MALEMORT
Tél. 05 55 92 92 64
Tél./Fax : 05 55 92 07 90 - Port. 06 87 52 90 03

La fonction première des étangs est la production de poissons.

D'HIER A AUJOURD'HUI...

Ancestrale, l'exploitation traditionnelle des étangs est le modèle positif d'une activité agricole respectueuse de l'environnement, utilisatrice de ressources renouvelables pour une production de qualité.

Cette activité est-elle réellement valorisée et reconnue ? Comment a-t-elle évoluée ?

Quels aspects recouvre-t-elle aujourd'hui ?

Jusqu'à une période récente, que je situerai pour notre département vers 1950, les poissons d'étangs étaient recherchés et sans parler de vente à grande échelle, les vidanges et la pêche permettaient de satisfaire les consommateurs: on savait cuisiner et apprécier brochets et carpes, et même tanches et gardons, sans parler des fritures !

Aujourd'hui le poisson de mer sous des formes très diverses: nature, surgelé, pané, déjà cuisiné, etc. semble avoir largement supplanté le poisson d'eau douce que les grandes surfaces et les poissonniers ne proposent pratiquement plus. Et pourtant quelles garanties avons nous au sujet de la traçabilité, de la qualité des produits ?

Nos étangs satisfont sur le plan gastronomique famille et amis, ou voisins du plan d'eau lors de ventes sur place lors des vidanges, pratique de moins en moins fréquente cependant.

Et pourtant ce poisson qui a grandi en liberté, qui s'est nourri sans apport extérieur en milieu naturel a toutes les qualités du poisson sauvage de plus en plus rare aujourd'hui... C'est en fait un produit haut de gamme qui mériterait d'être mieux valorisé.

AQUICULTURE OU AQUACULTURE ?

Et d'abord il faut s'entendre sur les mots...

Aqui ou Aqua ?

L'Aquiculture était le terme en usage au début du XX^{ème} siècle et préconisé par l'Académie française. En 1970, le terme aquaculture l'a remplacé, avec la définition suivante :

- **terme générique qui désigne toutes les activités de production animale ou végétale en milieu aquatique.**

PLUSIEURS SORTES DE PRATIQUES

L'aquaculture comprend la production de coquillages ou conchyliculture, l'astaciculture ou production de crustacés, l'algoculture ou production d'algues et évidemment la pisciculture qui concerne les poissons.

Selon le degré d'intervention de l'homme, on distingue :

- **La pisciculture extensive**, destinée au repeuplement et à l'alevinage en relâchant en milieu naturel larves et juvéniles pour constituer une ressource exploitable.
- **La pisciculture semi intensive**, sous forme d'élevage d'animaux à faible densité en enceintes d'élevage situées dans le milieu naturel: cela participe des formes traditionnelles d'aquaculture comprenant la pisciculture d'étangs.

La pisciculture d'étang peut être une voie de diversification économique intéressante car elle permet de tirer profit du taux de reproduction élevé du poisson et de sa croissance rapide. Il est donc possible de produire du poisson à faible coût en tirant parti de la chaîne alimentaire naturelle que constitue l'écosystème étang: énergie solaire - algues - zooplancton - poisson. Le savoir faire du pisciculteur consistera à bien utiliser les ressources naturelles, à bien choisir les espèces de poissons pour rentabiliser son activité, à maîtriser les densités introduites.

Les résultats seront différents suivant le mode de commercialisation mais ils permettront globalement de rentabiliser des surfaces en eau souvent considérées comme improductives.

- **La pisciculture intensive** à fort développement, à partir de juvéniles à densité élevée avec apport alimentaire, jusqu'à l'obtention la plus rapide possible d'un produit commercialisable.

Le pisciculteur professionnel est un aquaculteur spécialisé dans l'élevage intensif des poissons comestibles destinés à la vente. On distingue deux branches: les fermes marines où l'on trouve bars, daurades, saumons et turbots et les fermes aquacoles continentales où grandissent truites, carpes, gardons, brochets.

Les écloséries sélectionnent les géniteurs puis procèdent à la reproduction naturelle ou contrôlée dans le but d'obtenir le plus grand nombre de larves de qualité et d'assurer le meilleur taux de survie possible. Dans des cages en mer ou dans des bassins sur terre.

Un poisson sur quatre consommé en France vient de l'élevage, cette proportion est la plus forte d'Europe. Sur un étal de poissonnier une truite vient à coup sûr d'un élevage, le saumon à 90%, la daurade à 80%, le bar à 55%; les poissons sont nourris avec des granulés ou des aliments fabriqués.

Pour lutter contre le développement des végétaux parasites et favoriser la production de phytoplancton, le pisciculteur surveille en permanence la qualité de l'eau. S'il travaille en étang, il procède à des empoissonnements et

limite la prolifération des espèces parasites. L'état sanitaire de son installation est son souci principal.

LA PISCICULTURE EN FRANCE



La pisciculture en eau douce est une activité fort ancienne, comme nous l'avons noté dans l'article du précédent bulletin: viviers créés par les moines et utilisation des retenues de moulins dont les vers de farine et déchets de meunerie alimentaient les truites et autres poissons sédentarisés.

En France, la pisciculture d'étangs est très diversifiée, tant par les conditions du milieu qu'en termes de production, Sologne, Brenne, Dombes, sont les plus connues mais s'y ajoutent aussi des régions telles que la Bourgogne, la Champagne humide, la Somme, la Bresse, le Poitou-Charentes, le Bourbonnais, le Limousin.

Au début du 20^{ème} siècle, 6 000 exploitants d'étangs déclarés (régions Centre, Lorraine et Rhône-Alpes) ont livré 12 000 tonnes de poissons - carpe, gardon, brochet, tanche - dont 80% pour la consommation, 12% pour le ré-empeuplement et 8% pour le repeuplement des rivières. La France détient la plus grande superficie d'étangs exploités pour la production de poissons en Europe.

Les organismes professionnels représentant les aquaculteurs sont environ 25 dans notre pays, suivant les régions et /ou les diverses productions.

La pisciculture française se caractérise par sa diversité et l'importance de sa production.

Elle regroupe 2 milieux bien différents: la production continentale (48 549 tonnes) pour un chiffre d'affaires de 138 millions d'euros et la production marine (6 400 tonnes) chiffres 2007.

Les différents produits de la pisciculture française:

- **Élevages en eau douce**, intensifs en bassin à fort débit d'eau avec comme espèces principales la truite arc en ciel et la truite fario.

La salmoniculture est plus récente que la carpi-culture, la production débute au milieu du 19^{ème} siècle à partir d'alevins alimentés artificiellement. Les produits sont diversifiés pour répondre à la demande

du marché (filets, truite fumée, etc.) Rendements impressionnants: 30 à 60 kg au m² !

La carpi-culture, pratiquée depuis le Moyen Âge, a connu une extension maximale au 16^{ème} et au 17^{ème} siècles, avant une décroissance au 19^{ème} avec le développement de la pêche en mer.

Nouveau développement de la production dès le 20^{ème} siècle.

Hors Europe de l'Est, le principal marché est l'Allemagne.

Rendements possibles de 100 à 120 kg au m².

- **La pisciculture d'étangs**, activité extensive et élevage diversifié sur petits plans d'eau piscicoles sans maîtrise du renouvellement en eau. Il concerne la carpe, le brochet, le sandre, la tanche, le gardon, le vairon. En Limousin, la production annuelle se situe entre 50 et 80 kg à l'hectare.



- Récemment, des **élevages de poissons en eau douce** utilisant des techniques plus intensives en bassins et avec maîtrise de l'eau pour silures et esturgeons.

- **La pisciculture marine**, pratiquée en cages en mer ou en bassins à terre avec pompage d'eau de mer produisant du bar, de la daurade, du turbot.

Au niveau **mondial**, dès la fin du 20^{ème} siècle, la production aquacole augmente plus vite que toute autre production alimentaire grâce à la reproduction artificielle (ponte induite par injection d'hormones ou hypophysation). Elle représentait moins d'un million de tonnes en 1950 et 50 millions de tonnes en 2008 !

Cette augmentation a un impact environnemental direct et indirect (usage d'antibiotiques, de traitement hormonaux ou de biocides).

LA PISCICULTURE EST-ELLE UN ÉLEVAGE COMME LES AUTRES ?

En quelques dizaines d'années, le développement de l'élevage intensif de poissons a pris les mêmes voies que celui de ses cousins terrestres... Poisson et poulet sont nourris tous deux aux farines de poisson, soignés aux antibiotiques, parqués dans des cages, bassins ou enclos.

La pisciculture industrielle est considérée comme une alternative à l'épuisement des ressources halieutiques, mais utilisant les méthodes d'élevage industriel, elle est associée à la pollution des milieux aquatiques et à la baisse de la qualité des produits.

Il faut savoir que pour nourrir un kilo de poisson d'élevage, généralement à base de farine de poisson, il faut pêcher 3 à 4 kilos de poisson sauvage !

La recherche aquacole concentre ses efforts sur les aliments d'origine végétale, mais les formules alimentaires riches en lipides ont pour conséquence de rendre les poissons très gras (jusqu'à 40%).

Une nouvelle production réglementée au niveau européen se fait jour :

le cahier des charges français fixant les règles de production et de transformation publié en 2000 a été remplacé par un **règlement européen sur l'aquaculture biologique entré en application le 01/07/2010.**

Pour les animaux d'aquaculture, il encadre les pratiques d'élevage (densité, température, oxygène, lumière, etc.) l'origine des animaux (espèces locales n'affectant pas les stocks sauvages) ainsi que les règles relatives à l'alimentation des animaux.

L'objectif est de garantir la qualité en limitant l'incidence sur l'environnement.

En 2009, seulement 29 pisciculteurs étaient certifiés...

LES PROBLÉMATIQUES ACTUELLES

La pisciculture intensive pose des questions particulières comme le rapport avec les populations de poisson sauvage: le poisson d'élevage se nourrit de poisson sauvage et fragilise les écosystèmes aquatiques.

Les poissons d'élevage sont améliorés grâce à la biodiversité sauvage, ils assurent le repeuplement des cours d'eau mais menacent dans le même temps les souches sauvages en se disséminant dans la nature.

Comme noté ci-dessus, l'aquaculture est génératrice de perturbations sur l'écosystème, ses acteurs doivent avoir le souci de préserver un milieu naturel dont ils sont directement dépendants.

LA PÊCHE DE LOISIR

La pêche de loisir, en eau douce ou en mer est une activité pratiquée en France par 3,5 millions d'individus, notre pays ayant le plus fort pourcentage de pêcheurs d'Europe.

Récemment, l'évolution de ce marché montrait la faiblesse de la demande de la pêche en eaux libres, les pêcheurs se reportant sur la pêche sur les plans d'eau.

Dans ces conditions, les propriétaires d'étangs ont aujourd'hui une carte maîtresse pour développer ce type de tourisme sur leurs terres, à condition d'en maîtriser les atouts comme les contraintes et de connaître les attentes de cette clientèle en devenir pour lui proposer les services visant à les satisfaire.

De nombreux propriétaires d'étangs ont ouvert leurs sites au public, ces derniers échappant à la réglementation. Les pêcheurs ne sont pas tenus d'adhérer à une APPMA (coût de plus de 60 €).

Cette offre privée est aujourd'hui d'une grande diversité et répond à une demande des plus larges et notamment à un public «famille» ne sachant pas ou à peine pêcher mais qui trouve là une sortie nature atypique et conviviale.

Statistiquement la pêche de loisirs en eau douce est majoritairement l'affaire des hommes, de moins de 50 ans et souvent initiés très jeunes dans le cercle familial.

Contrairement à la clientèle des chasseurs, le pêcheur est essentiellement ouvrier, inactif, employé ou relevant d'une profession intermédiaire.

Lorsqu'on parle «tourisme de pêche» il faut savoir que se contenter du seul produit «pêche» est insuffisant, il faut en effet savoir proposer aux accompagnants de nombreux produits et services complémentaires dans un esprit tourisme vert et nature.

Les hébergements touristiques liés à la pêche sont difficiles à rentabiliser : les horaires décalés, les paniers repas, des locaux pour se sécher, pour entreposer le matériel, l'information des pêcheurs, sont des contraintes à ne pas sous estimer.



TAZE
électricité

Siège social
495, ZAC la Tuilerie
BP 8 - 19110 BORT-LES-ORGUES
tél. 05 55 46 04 20
fax 05 55 46 04 25
contact@taze.fr
www.taze.fr

TRACTEURS - MACHINES AGRICOLES
MOTOCULTURE DE PLAISANCE

Concessionnaire SAME DEUTZ-FAHR



CHEVALIER Robert

Route de Pompadour Z.A. Touvent
19350 JUILLAC 19210 LUBERSAC
Tél. 05 55 25 60 62 Tél. 05 55 73 52 92
Fax 05 55 25 62 14 Fax 05 55 73 66 48
Portable 06 08 60 93 32 - E-Mail : chevalier.r@wanadoo.fr



**ENTREPRISE
POUGET Josette**

T.P. Terrassement
Assainissement

Barbot
19220 SERVIÈRES LE CHÂTEAU
Téléphone
05 55 28 23 42 - 06 30 12 20 95 - 06 78 51 87 88

ÉTANGS ET CHASSE

Les chasseurs apprécient les oiseaux migrateurs fréquents sur les grands étangs et une région comme la Sologne a su en tirer parti.

Néanmoins, chasse et pêche sur le même plan d'eau peuvent poser problème : le gibier d'eau est présent à l'automne qui est aussi la saison de vidange pour les étangs. Les étangs voués à la chasse ne sont pas vidangés régulièrement et il en résulte un appauvrissement du milieu aquatique.

LOISIRS NAUTIQUES

Ce secteur est en plein développement, les collectivités et certains particuliers aménagent campings, gîtes, plages, aires de jeux, pour les habitants et les touristes.

MENACES POUR LES ÉTANGS ET LES PISCICULTURES

La présence du cormoran en grand nombre depuis une quinzaine d'années fait planer une réelle menace sur la pérennité des activités aquacoles. Sa prédation sur les étangs a conduit, notamment en Rhône Alpes, certains pisciculteurs à abandonner la production piscicole.

Les mesures prises pour limiter le nombre de cormorans et leur extension ne sont pas efficaces, les quotas de tir insuffisants n'entravent pas leur prolifération.

Ce problème qui n'est pas suffisamment contrôlé est en passe de devenir incontrôlable.

Nous tirons encore une fois le signal d'alarme !

ÉTANGS ET AGRICULTURE, OU L'EAU OUTIL DE PRODUCTION ÉCONOMIQUE

Nous savons tous que les étangs bordés de pâtures servent d'abreuvoir aux animaux. Nous savons aussi qu'ils servent à l'irrigation de cultures ou de vergers (région de Lubersac) et certains reconvertissent actuellement des étangs en retenues ou réserves collinaires.

LES RÉSERVES COLLINAIRES, COUSINES DE NOS ÉTANGS

Une retenue collinaire est une réserve artificielle d'eau en fond de terrain vallonné fermée par une ou plusieurs digues de terre et alimentée soit par ruissellement des eaux de pluie, soit par un cours d'eau permanent ou non. C'est en fait un micro barrage.

Seul l'empoisonnement est théoriquement absent.

Ces ouvrages, comme les étangs, sont soumis à une procédure et réalisés en conformité avec les exigences de la loi sur l'eau.

Cette eau est enlevée au milieu naturel essentiellement au bénéfice de zones agricoles mais utilisées aussi en protection incendie, production d'eau potable, piscicultures, alimentation de canons à neige (en fort développement).

Sur ce dernier point, il faut noter que certaines voix d'élus s'élèvent en RHÔNE-ALPES pour alerter sur les risques pour l'environnement des pompages qui se multiplient en montagne, licites ou non, sur le moindre ruisseau, sans souci de la préservation de la faune et de la flore, ni de la dégradation en eau du bassin versant qui pénalise lacs, plans d'eau et zones humides.

Les retenues collinaires sont actuellement en pleine expansion, en France et dans le monde. Elles peuvent stocker de quelques milliers à quelques millions de m³ et couvrir des surfaces allant de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares, visant à pallier le handicap pluviométrique, les pays du Maghreb n'ont d'ailleurs pas manqué d'en percevoir les avantages.

Elles peuvent assurer aux cours d'eau fragiles des niveaux d'étiage favorables au maintien de leur écosystème, mais aussi contribuer à écrêter les crues.

Si le sol n'est pas naturellement imperméable, une couverture peut être réalisée à l'aide de géomembranes thermosoudables, produit synthétique utilisé fréquemment pour les ouvrages de génie civil.

Exemple de retenue collinaire individuelle réalisée par un éleveur :

Retenue de 2200 m³, permettant d'augmenter le cheptel en passant de 14 à 25 vaches allaitantes pour 17 ha de prairie. Système artificiel d'étanchéité, dispositif de vidange.

Coût total : 38 713 €, participation UE (FEOGA) 19 267 €.

RETOUR VERS NOS ÉTANGS...

Les étangs du Limousin reflètent l'évolution économique et sociale des campagnes françaises : les valeurs attachées traditionnellement aux fonctions des étangs évoluent fortement au profit des activités de loisir.

L'étang est une valeur sûre dans le domaine du tourisme pour la promotion d'une région dotée de sites naturels de qualité.

Mais posséder un étang n'est pas posséder la poule aux oeufs d'or !

Les témoignages privés et ceux des collectivités vont en ce sens.

Posséder un étang est avant tout un plaisir et pour la plupart d'entre nous ; l'attachement à l'étang relève d'autres motivations que pécuniaires : valoriser un patrimoine, partager des loisirs, se détendre en pleine nature... cela n'a pas de prix mais cela a un coût !!

M. CAVY ■

Sources :

sites internet :

Wikipédia

FFA fédération française d'aquaculture,

fiche métier pisciculteur, www.meteojob.com, et www.kelformation.com

Dossier TRANSRURAL, réalisé par Transrural initiatives (Gilles Cauvin)

www.gerermonetang

www.adapra.org

www.lepost.fr

www.reunioneurope.org

bibliographie :

L'aquaculture, collection que sais je ? Philippe Ferlin

Géographie de l'étang, L. Touchard éditions l'Harmattan

Un étang est un écosystème fortement dépendant de l'action humaine. Pour sa pérennité, il doit faire l'objet d'interventions sur les structures servant à son bon fonctionnement, d'un suivi de la qualité de ses eaux mais aussi d'un entretien de ses abords. Celui-ci, s'il est régulier et adapté, peut devenir un atout au bon fonctionnement de l'étang. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2012, la tenue d'un cahier d'entretien de leur étang est devenue obligatoire pour tous les propriétaires.

L'entretien de la digue

Pour assurer une durabilité aux digues, il est important de ne pas laisser se développer d'arbres. En effet, s'ils meurent, ils provoquent des zones d'infiltration au niveau des racines en décomposition au cœur de la digue appelées « **renards hydrauliques** ». Ils peuvent ainsi occasionner des érosions internes pouvant aller jusqu'à l'effondrement partiel ou total de la digue. Ils peuvent également créer une brèche s'ils sont déracinés par le vent.

La difficulté d'entretien des digues est due principalement aux pentes. Un passage de fauche ou de broyage une fois par an est le minimum nécessaire pour limiter le développement de ligneux. Plusieurs solutions sont possibles :

- un entretien manuel à la **débroussailleuse**. Celui-ci a la contrainte d'être physique et dangereux car l'utilisation de l'outil n'est pas facilitée par la pente et on ne peut y travailler par temps humide (risque de glissade) ;
- un entretien mécanique par **broyeur d'accotement** sur tracteur. Il nécessite un chauffeur confirmé et un bras mécanique parfois très long pour les plus grandes pentes car le bas des digues est parfois trop humide ou inaccessible pour l'engin ;
- un entretien mécanique par un **broyeur de pente télécommandé**. Il a l'avantage de passer partout et de limiter les risques de chute mais nécessite également un conducteur confirmé pour gérer les manœuvres dans les pentes.



La ceinture de végétation intérieure

Hormis son rôle protecteur contre l'érosion due au battillage, elle remplit de nombreuses fonctions pour la **biodiversité** grâce à son statut d'écotone (interface entre le milieu terrestre et aquatique) notamment pour les poissons :

Fonction d'habitat : Zone d'abris aux jeunes alevins.

Fonction de nourrissage :

- Favorise la prolifération des insectes dont les larves nourrissent les poissons
- Source de nourriture directe : beaucoup de cyprini-

dés consomment des végétaux tendres

- Source de nourriture indirecte : sert de support à une nourriture recherchée (mollusques, crustacés) par les jeunes poissons.

Fonction de reproduction : Support de ponte pour la perche, le brochet et de nombreux cyprinidés.

D'une manière générale, la productivité d'un étang va dépendre, entre autres, de la biodiversité végétale présente.

Toutefois, pour conserver un maximum de diversité végétale et animale, il est nécessaire de contenir les végétations les plus denses (roseaux, joncs, baldingères ou laïches) qui peuvent devenir très vite surdéveloppées et engendrer des zones d'**atterrissement**.

Le contrôle de ces massifs reste toutefois problématique : la capacité de recolonisation élevée de ces plantes impose des **interventions régulières**.

L'entretien s'effectue par broyage ou par fauche (ou faucardage), avec les mêmes possibilités techniques que pour l'entretien des digues. L'intervention doit être réalisée de préférence en fin d'été ou à l'automne lorsque les niveaux d'eau des étangs sont bas.

Même si les proportions peuvent varier selon les cas et les objectifs des gestionnaires, on considère généralement que le rapport entre les surfaces d'eau libre et les ceintures de végétation aquatique doit approcher les deux tiers d'eau pour un tiers de végétation.



Les plantes envahissantes ou nuisibles

Une plante envahissante est par définition une plante exotique naturalisée dans un territoire et qui modifie la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes naturels ou semi naturels dans lesquels elle se propage (Agence Méditerranéenne de l'environnement, 2002). Quatre plantes sont à bannir de étangs : les **Jussies**, le **Myriophylle du Brésil**, le **Lagarosiphon** et l'**Egeria**. Ces plantes nuisibles forment rapidement des herbiers immergés ou émergés très denses qui provoquent au sein de l'étang un déficit en oxygène, une gêne à l'écoulement de l'eau et un comblement du milieu.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de solution miracle pour l'éradication de ces plantes. Seule une veille active et des interventions répétées et contrôlées (pas de dissé-

mination) peuvent en venir à bout. Cela se traduit par de l'arrachage mécanique pour les gros herbiers en installant un filet de récupération des boutures et à de l'arrachage manuel jusqu'aux racines pour les zones plus restreintes. L'élimination des plantes doit se faire sur des zones non inondables (enfouissage, brûlage après séchage).

Les haies et boisements périphériques

En parallèle des actions de gestion réalisées sur le cœur de l'étang, l'entretien du couvert végétal autour de celui-ci est nécessaire. La **régénération régulière** des haies empêche l'envahissement progressif par les saules, aulnes et les frênes et favorise la nidification des oiseaux (canards de surface, passereaux). Cet entretien s'effectue **annuellement ou tous les deux ans**, en fin d'été pour éviter les périodes de nidification (février mars à juin).

D'une manière générale, il est conseillé d'éviter que la végétation ligneuse ne s'avance jusqu'au contact de l'eau car le boisement va supplanter les ceintures de végétation nécessaires à l'équilibre de l'étang. Toutefois, il est possible d'en conserver une partie dans les zones les plus facilement maîtrisables et loin des digues sans effet néfaste. Ces secteurs vont constituer de nouveaux **refuges pour la faune** ou des zones de nidification.

Les prairies et cultures connexes

La gestion globale de l'étang suppose de l'envisager dans son bassin versant. L'usage des terrains est conditionné d'une part, par l'existence ou non de la maîtrise

foncière et d'autre part, de l'usage qu'en attend le propriétaire pour la mise en valeur de ses biens en périphérie.

Ainsi, un étang d'irrigation n'a pas la même finalité qu'un étang de production piscicole mais la qualité de l'eau reste essentielle pour les deux utilisations. Il est donc nécessaire de prendre en compte les pollutions extérieures qui peuvent créer des déséquilibres dans le fonctionnement biologique de l'étang (eutrophisation...).

Une bonne gestion des parcelles périphériques peut donc contribuer à limiter une pollution diffuse et, dans l'idéal, elles doivent faire l'objet de **pratiques raisonnées** avec la limitation ou l'absence de fertilisation et de pesticides.

Les prairies constituent un bon piège aux fertilisants et une grande source de biodiversité, surtout si elles se situent sur zone humide. On privilégiera les **prairies de fauche** car les prairies d'ensilage d'herbe peuvent détruire un grand nombre de nichées d'oiseaux (canards...). Ces derniers ont en effet besoin d'un couvert végétal disponible assez tôt (fin mai - début juin) qui puisse être compatible avec un calendrier de fenaison tardif (fin juin au plus tôt).

Guillaume HAMON, SARL LUCANE ■

Sources :

« Les étangs piscicoles, un équilibre dynamique » CREN Rhône-Alpes.
« Guide de bonnes pratiques pour la gestion piscicole des étangs dans les pays de la Loire » 2005 - P. Trintignac, SMIDAP.



CORRÈZE

Centre Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement
de la Corrèze

- Maison de l'arbre et de l'eau -
TULLE et NEUVIC

Une association pour :

- Étudier et protéger la Biodiversité et les milieux naturels en Corrèze : site Natura 2000
- Développer les sciences participatives
- Accompagner dans le développement durable : *formations, conseils, médiation auprès des adultes/entreprises/collectivités*
- Développer les énergies renouvelables et conseiller sur la maîtrise des énergies
- Renseigner, informer et éduquer à l'Éco citoyenneté : *éco-consommation, jardinage naturel, prévention des déchets...*
- Animer des projets d'Éducation à l'Environnement auprès des jeunes
- Faire découvrir la biodiversité de la Corrèze au moyen de sorties naturalistes, conférences...

Nos coordonnées :

Siège :

6 rue de l'Église - 19160 NEUVIC - Tél. 05 55 95 93 79

Antenne de Tulle :

12 place Martial Brigouleix - 19000 TULLE - Tél. 05 55 20 88 89

Notre site internet : www.cpicorreze.com

Notre association reçoit les soutiens de :



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



L'année 2011 et sa météorologie si particulière fut riche en développements de Cyanobactéries et en évènements liés à ces proliférations.

L'occasion de rappeler ici brièvement quelques informations pouvant être utiles aux propriétaires d'étangs et aux autres...

Des mortalités piscicoles assez nombreuses ont eu lieu dans notre région, directement imputables aux Cyanobactéries. J'ai pu en vérifier l'origine pour une dizaine de sites. Ces mortalités sont dues :

- soit à une anoxie (absence d'oxygène dans l'eau) provoquée par ces microorganismes photosynthétiques, essentiellement en fin de nuit ;
- soit à l'action directe de Cyanotoxines émises par ces microalgues.

Dans ce dernier cas, il s'agit le plus souvent de neurotoxines (anatoxine « a », saxitoxines, etc.). Le poisson ne présente aucun symptôme particulier, on a alors l'impression qu'il est « mort en bonne santé ». En fait, il peut exister des lésions cérébrales, rénales ou hépato pancréatiques.

Si l'analyse de neurotoxines demeure assez couteuse (350€ environ), l'identification et le dénombrement des Cyanobactéries dans un échantillon d'eau permet d'orienter le diagnostic à moindre coût (60 à 80€). Le Laboratoire départemental de Corrèze à l'habitude de ce type de demandes. Si dans l'absolu toutes les espèces piscicoles peuvent être concernées par ces mortalités, j'ai pu observer que les poissons carnassiers étaient souvent et parfois les seules cibles touchées par ces Cyanotoxines.

Ainsi, en cas de mortalités spécifiques de Sandres par exemple, pensez à cette possible explication et n'oubliez pas qu'un bloom de Cyanobactéries peut s'avérer très visible ou... passer totalement inaperçu, et qu'il peut également se produire en plein hiver (même sous la glace).

Au final, il n'y aura pas grand-chose à faire dans l'immédiateté sauf que la compréhension du phénomène pourra permettre sa prévention les années suivantes. De plus, ce poisson n'est pas consommable et l'on peut se poser de légitimes questions sur les survivants (possibles accumulations de Cyanotoxines dans les chairs des poissons).

Il n'y a pas que les poissons qui puissent être concernés. Nous avons eu en France en 2011 des mortalités de chiens, de chevreuils, de sangliers, etc. Egalement des pathologies bovines dont un cas dans un département proche assez spectaculaire : 80 veaux sur 100 sont devenus aveugles à cause d'une *Oscillatoria* émettrice d'anatoxine « a » et présente en grand nombre dans l'eau des abreuvoirs. Quant à l'homme, une équipe de chercheur d'une université anglaise a mis en évidence en 2011 le rapport entre la production d'une neurotoxine de Cyanobactéries (la Bmma) et la sclérose latérale amyotrophique (SLA) lorsque celle-ci est d'origine environnementale et non génétique.

Je rappellerai également qu'outre les effets immédiats sur l'organisme de ces différentes Cyanotoxines (Hépatotoxines, Neurotoxines, Dermatotoxines) celles-ci ont un effet cancérigène dans le temps.

Je profite de ce court article pour revenir sur un grave contresens qui a encore hélas été mis en avant lors d'une journée consacrée aux étangs organisée par l'EPTB Vienne à Limoges le 15 février dernier (réunion par ailleurs forte intéressante) : à savoir que les étangs favoriseraient le développement des Cyanobactéries ; d'où le raccourci bien tentant et tenté ce jour-là de faire croire que si l'on supprime les plans d'eau on supprimerait en même temps les Cyanobactéries.

C'est bien essayé mais c'est faux !

Ce qui favorise la prolifération de Cyanobactéries c'est le Phosphore. Ce Phosphore provient principalement de l'agriculture (lisiers, fumiers, engrais) et des eaux usées (rejet des stations d'épuration, etc.) parfois des amorces des pêcheurs. Or un étang ne fabrique pas de Phosphore. Mais il le reçoit et le stocke, comme une poubelle stocke les déchets. Il est donc la victime de ce type de pollution. Bien sûr, l'étang pollué par le Phosphore devient alors un milieu favorable au développement de ces microalgues. Mais si cet étang n'existait pas, le flux polluant n'en serait pas pour autant volatilisé. Il gagnerait ainsi directement les rivières.

Et que croyez-vous qu'il se produise dans ces situations ? : des proliférations de Cyanobactéries dans les cours d'eau ainsi contaminés en Phosphore. Ce ne sont plus les mêmes espèces, elles ne colonisent pas toujours la couche d'eau mais plutôt la surface des sédiments, des galets (Cyanobactéries benthiques). Elles peuvent se développer en toute saison en fonction des apports de nutriments. Elles sont aussi dangereuses que celles rencontrées en plan d'eau, souvent plus car elles produisent principalement des neurotoxines. Et elles sont responsables de mortalités de poissons parfois à grande échelle (La Loue dur 50 km en mars 2010), de mammifères divers (les chiens sur les Tarn, etc.), comme leurs cousines des eaux dormantes. On en a trouvé sur la Dordogne au milieu des herbes aquatiques...

La vérité est toute simple : quel que soit le milieu aquatique (mares, étangs, rivières, fleuves et même océans) dans lequel se déverse un flux polluant de Phosphore, il y aura toujours une population de Cyanobactéries suffisamment adaptée et opportuniste pour proliférer, avec son lot de conséquences sur la santé humaine et animale.

On aurait bien tort de l'oublier, car casser un thermomètre n'a jamais fait baisser la fièvre.

Par contre les étangs pourraient parfaitement être des outils de dépollution efficaces en matière de Phosphore. J'y reviendrai en détail prochainement.

LE DÉFENSEUR DES DROITS À VOTRE SERVICE

Tout citoyen en conflit avec une administration peut saisir gratuitement et directement le DÉFENSEUR DES DROITS qui dispose de moyens accrus de communication et d'investigation susceptibles de faciliter le dénouement de litiges notamment avec l'administration.

Le DÉFENSEUR DES DROITS est une autorité administrative indépendante inscrite dans la constitution depuis le 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique et la loi ordinaire du 29 mars 2011. Cette institution nouvellement créée succède au Médiateur de la République, au Défenseur des enfants, à la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), ainsi qu'à la Commission Nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Depuis le 22 juin 2011 et pour un mandat de six ans, la fonction est assurée par Mr Dominique BAUDIS ancien parlementaire, assisté de trois adjoints et de **Mr Bernard DREYFUS délégué général à la médiation avec les services publics.**

Le siège de cette institution qui compte 416 délégués répartis sur le territoire français, est situé 7 rue Saint Florentin 75409 PARIS Cedex 08, où 250 agents centralisent quelques 100 000 dossiers traités annuellement.

En Corrèze le délégué du DÉFENSEUR DES DROITS est **M. Roger LAFON** qui assurait auparavant les fonctions de délégué du Médiateur de la République. Il est très souvent intervenu pour assister les adhérents du Syndicat des Etangs Corrèziens dans des litiges les opposant au Service Police de l'Eau et Risques ou à l'ONEMA.

Comment saisir le DÉFENSEUR DES DROITS ?

Le DÉFENSEUR DES DROITS ou son délégué départemental peut être saisi directement et gratuitement des agissements de personnes publiques ou privées. En cas de conflit avec l'administration la saisine doit être précédée de démarches préalables auprès des personnes publiques ou organismes mis en cause. **Elle n'interrompt ni ne suspend les délais de prescription des actions en matière civile, administrative ou pénale, ni ceux des recours administratifs et contentieux.**

En ce qui concerne les étangs la complexité de la réglementation laisse place à une interprétation subjective des textes et circulaires pouvant devenir sources de litiges. Dans de tels cas la saisine du délégué du DÉFENSEUR DES DROITS peut être opportune.

Quels sont les pouvoirs d'investigation du DÉFENSEUR DES DROITS ?

Dans l'exercice de ses missions le DÉFENSEUR DES DROITS ou ses délégués dispose de nouveaux pouvoirs. Il peut par exemple procéder à des vérifications sur place, auditionner des personnes ou, dans le cadre d'affaires judiciaires en cours, présenter des observations devant les tribunaux.

Aucune administration, personne ou organisme (sauf dans des cas bien précis, où il est question notamment de secret défense ou de sûreté de l'Etat), ne peuvent lui opposer un refus de communiquer des informations ou pièces justificatives, sous peine de sanctions pénales.

En cas de doute sur l'interprétation de textes juridiques le DÉFENSEUR DES DROITS a la possibilité de saisir le Conseil d'Etat. Il peut aussi proposer de modifier des textes législatifs ou réglementaires.

Enfin si ses recommandations auprès d'une administration restent sans suite, il pourra lui enjoindre de prendre les mesures qu'il juge nécessaires et faire paraître au journal officiel un rapport spécial.

*
* *

Soucieux d'agir dans l'intérêt de ses adhérents le Syndicat des Etangs Corrèziens souhaite que se développe dans un esprit constructif les relations avec les services administratifs de l'Etat en charge particulièrement de la Police de l'Eau. Parmi les nombreux sujets à débattre nul doute que certains d'entre eux peuvent trouver des solutions en Corrèze, à l'instar de la reconnaissance des eaux closes dont la doctrine départementale a été précisée par note de Mr le Préfet fin 2010.

Ceci étant, pour le Syndicat des Etangs Corrèziens les nouvelles prérogatives du DÉFENSEUR DES DROITS constituent une alternative de 1^{er} recours en cas de désaccord sur l'application de la réglementation concernant les étangs.

10



2BR
MENUISERIES 2BR
Des professionnels pour vous satisfaire
Quartier de Souilhac
Email: 2br@wanadoo.fr
www.menuiserie2br.com
7, rue du Dr. Valette - 19000 TULLE Tél. 05 55 26 02 86 - Fax 05 55 26 00 86

Vins - Spiritueux
CAVES DUBECH
13, quai de Chamnard
Tél. 05 55 26 10 86
TULLE
Espace Commercial de Cueille
Tél. 05 55 20 00 08

MINOTERIE FARGES
Toute l'alimentation animale
Vimbelle - 19800 BAR
Tél. 05 55 21 32 12
Email : Farges.D@wanadoo.fr

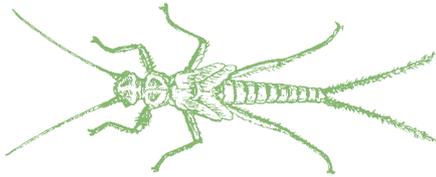
PHOTOPLAN
Reprographie • Tirage de plan • Photocopies couleur & noir/blanc • Reliure
expresse • Plastification • Impression sur Tee-Shirts • Tasse • Création de cartes
de visites • Création de calendriers personnalisés • Vannerie traditionnelle
Patrick JAUCENT
2, Place Gambetta - 19000 TULLE
Tél./Fax : 05 55 26 20 24

► Les Plécoptères

On en dénombre pas moins de 130 espèces qui forment un ordre à part. Vivant essentiellement dans les eaux courantes, ils intéressent moins les propriétaires d'étangs, mais on peut en trouver certaines espèces telles les Nemouriadae dans les émissaires. Leurs larves, presque identiques à celles des éphémères, s'en distinguent par leurs pattes à trois articles qui se terminent par deux griffes. L'abdomen se termine par deux cerques au lieu de trois chez les éphémères.

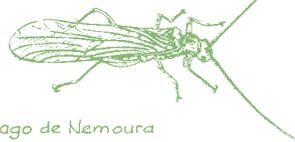
Leur besoin important en oxygène leur fait rejeter les eaux calmes pour celles plus limpides des ruisseaux et des torrents. Elles se tiennent en général sous les pierres afin de ne pas être emportées par le courant. Elles se déplacent peu et nagent rarement en utilisant leurs

pattes comme des rames et en agitant leur queue. Elles sont d'excellents bio-indicateur de pollution.



Larve de Nemoura
(Famille des Nemouridae)
L: 6-9mm

Leur nourriture se compose de diatomées, de Chlorophycées et de végétaux en décomposition pour les petites espèces. Les plus grandes par contre (genre Perla, par exemple) sont des carnivores voraces et s'attaquent à de petits crustacés, rotifères, vers et larves d'insectes divers. Elles sont pourvues pour les détecter, de deux gros yeux composés ainsi que de longues antennes et d'organes olfactifs sous forme de petits appendices. Leur respiration est cutanée pour les petites espèces, alors que les grandes possèdent des trachéobranches filiformes placées par touffes sur diverses parties du corps.



Imago de Nemoura
(Famille des Nemouridae)
L: 10mm

La durée du développement, peu connue, peut aller d'une à trois années selon les espèces. C'est en général en début d'année qu'a lieu leur métamorphose en plein air, la larve s'étant hissée sur un support de rive. Il n'y a pas de nymphose chez cet ordre et l'insecte imago sort de la larve par une déchirure du dos. Comme pour les éphémères ce stade de développement est prévu pour une courte durée allant de 4 à 6 semaines pendant lesquelles l'insecte ne peut s'alimenter du fait d'un appareil buccal atrophié. Son rôle est essentiellement sexuel et après l'accouplement la femelle déposera, après un certain temps, plusieurs centaines d'œufs dans l'eau.

► Les Hétéroptères

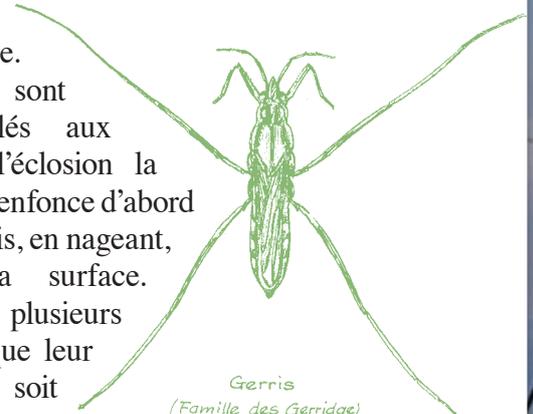
De la famille des punaises, ces insectes se rencontrent aussi bien sur les eaux stagnantes que les eaux courantes. Il existe deux groupes distinctes : ceux qui vivent sur la surface des eaux (*Gerromorphes*) et ceux qui vivent dans l'eau (*Népomorphes*). Ils se caractérisent tous par leur rostre buccal qui sert à piquer et par la structure de leurs ailes antérieures dont la base est recouverte d'une couche de chitine épaisse. Certaines espèces sont ailées alors que chez d'autres les ailes sont atrophiées.

Gerromorphes (Gerromorpha, Amphicorisae)

Famille des Gerridés (Gerridae). Ils sont les plus abondants et préfèrent la surface des eaux calmes ou stagnantes qu'ils ne quittent que pour hiberner sur la terre ferme. C'est la tension superficielle des eaux qui leur permet de glisser par à-coups sur leurs deux pattes postérieures. Elles peuvent également sauter. Les pattes antérieures servent plutôt pour la capture des proies essentielles, les petits insectes tombés sur l'eau.

Leur accouplement a lieu au printemps ou au début de l'été et les mâles peuvent rester plusieurs jours portés par leur femelle.

Les œufs sont ensuite collés aux plantes. A l'éclosion la jeune larve s'enfonce d'abord sous l'eau puis, en nageant, remonte à la surface. Il faudra plusieurs mues pour que leur abdomen soit complètement développé.



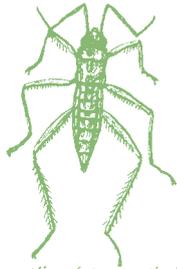
Gerris
(Famille des Gerridae)
L. (sans les pattes): petites espèces 5-9mm
grandes espèces 12-17mm

Famille des Véliidés (Veliidae). Les Véliés (*Velia*) capturent toutes les petites proies entraînées par le courant en se déplaçant avec agilité, même à contre courant. Elles peuvent également nager sur le dos sous la surface. Pour gagner de la vitesse leur rostre émet des sécrétions qui diminuent la tension de l'eau. Leur accouplement a lieu au printemps avec des imagos actifs également en hiver.



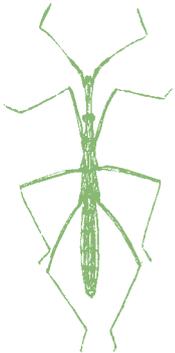
Vélié (*Velia caprai*)
(Famille des Veliidae)
L: 6-7mm

Famille des Mesoveliidés (Mesoveliidae) La seule espèce qui la représente, *Mesovelia furcata* vit en général sur les berges des étangs et se déplace à la surface des eaux ou sur les végétaux flottants. Son alimentation se compose d'insectes noyés. Suite à l'accouplement au début de l'été, elle cache ses œufs dans des plantes immergées à proximité de la surface.



Mésovélie (*Mesovelia furcata*)
(Famille des Mesoveliidae)
L. 3-3,5 mm

Famille des Hydrométridés (Hydrometridae). Une seule espèce, sur les deux Européennes, vit en France. Elle se tient principalement dans les plantes des rives d'eaux calmes ou stagnantes. C'est un insecte filiforme qui se déplace lentement sur de très longues pattes et se nourrit de petits insectes aquatiques. L'accouplement, comme pour *Mesovelia*, a lieu au début de l'été, et la femelle colle ses œufs sur les plantes émergées. Les imagos hivernent sous les pierres de rives.



Hydromètre (*Hydrometra stagnorum*)
(Famille des Hydrometridae)
L. 9-12 mm

Famille des Hébridés (Hebridae). Il n'existe qu'une seule espèce en France pour trois en Europe centrale. Elle est endémique des tourbières et des mares à lentilles d'eau et se déplace dans les mousses et sphagnes et aussi sur les plantes flottantes. Sa nourriture serait composée principalement de la sève des plantes. L'accouplement a lieu en mai. Les œufs de grande taille sont pondus sur les feuilles des mousses et c'est dans ce milieu qu'hivernent les imagos.



Hebrus (*Hebrus pusillus*)
(Famille des Hebridae)
L. 2 mm

Nepomorphes (Nepomorpha, Hydrocorisae)

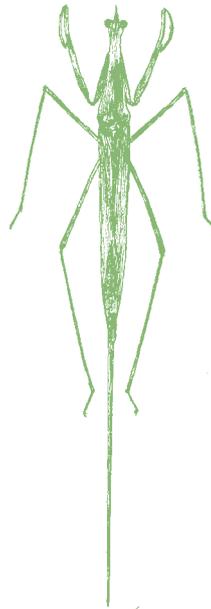
Ces punaises vivent dans l'eau à tous leurs stades de développement. Elles possèdent des antennes de petites tailles, de trois à quatre articles. Leurs organes auditifs sont situés sur les deuxièmes et troisièmes segments du thorax et sur le dernier de l'abdomen. Leur méthode de respiration est très variable suivant les espèces. Elles sont pourvues d'ailes souvent atrophiées.

Famille des Népidés (nepidae). Nous hébergeons chez nous, dans les eaux calmes ou stagnantes, la Nèpe cendrée (*Nepa cinerea*) appelée communément « scorpion d'eau » à cause de la piqûre qu'elle peut

infliger, et la Ranâtre linéaire (*Ranatra linearis*). Leur respiration s'effectuant à l'aide d'un long tube prolongeant leur abdomen, on peut observer leur présence la tête en bas en dessous de la surface des eaux. Elles s'accouplent au



Nèpe (*Nepa cinerea*)
(Famille des Nepidae)
L. 17-22 mm



Ranâtre linéaire (*Ranatra linearis*)
(Famille des Nepidae)
L. 30-40 mm

début du printemps et la Nèpe pond des œufs de taille assez volumineuse dans les zones de végétaux plus ou moins en décomposition. Quand à la Ranâtre elles les enfouit en rang dans les tiges des plantes. Les jeunes larves éclosent entre mai et juillet pour passer au stade d'imago en septembre.

Famille des Corixidés (Corixidae). L'Europe abrite quarante deux espèces de Corixidés dont l'habitat aquatique est très variable, allant même jusqu'aux eaux saumâtres et salées. Ces insectes qui peuvent parfois se regrouper en essaims ont un mode d'alimentation très varié, mais surtout carnivore. Ils doivent s'accrocher aux plantes aquatiques pour rester sur le fond sous peine de remonter à la surface du fait de leur faible densité. Ils respirent en aspirant l'eau à la surface grâce aux stigmates du dernier segment de leur thorax et des premiers de leur abdomen. Ils nagent facilement grâce à leurs pattes postérieures en forme de rames, mais peuvent aussi sortir de l'eau et voler. Chez toutes les espèces les mâles émettent une forte stridulation en période pré-nuptiale. Après l'accouplement, les femelles fixent leurs œufs sur les plantes aquatiques et les larves sortiront au début de l'été. L'hivernation se fait au stade d'insecte parfait.



Corixes
(Famille des Corixidae)
L. 5-15 mm

Famille des Notonectidés (Notonectidae). Il en existe six espèces en Europe dont la caractéristique est que leur centre de gravité se trouve sur le dos, les obligeant à nager le ventre en l'air. L'origine de ce phénomène réside dans le fait que les Notonectes captent l'air grâce à trois protubérances situées sur la pointe de leur abdomen. Une liaison s'établit alors de façon à approvisionner un réservoir situé dans le thorax, grâce

à des sortes de gouttières délimités par des rangées de poils sur la partie inférieure de l'abdomen. Les pattes postérieures équipées de longs poils sur les tibias servent de rames pour la nage. Suivant les espèces, certaines hibernent et pondent dès le printemps, alors que d'autres le feront à l'automne et hiverneront au stade d'œuf.



Notonecta (Notonecta)
(Famille des Notonectidae)
L. 13 - 16 mm

Famille des Pleidés (Pleidae). *Pleá minutissima* est la seule représentante de cette famille. On la trouve en groupe sur les plantes aquatiques. Elle à le même mode de vie que *Notonecta*, mais se nourrit surtout de puces d'eau. Les imagos hibernent deux hivers de suite.



Pleá naine (Pleá minutissima)
(Famille des Pleidae)
L. 2 - 3 mm

Famille des Naucoridés Naucoridae). C'est dans les eaux stagnantes et pourvues d'une végétation palustre importante qu'on trouve *Ilyocoris cimicoides* et *Naucoris macalata*, les deux espèces présentes en France. Pour respirer l'insecte procède un peu de la même fa-

çon que *Notonecta* en prenant l'air à la surface par l'extrémité de son abdomen et le conduit vers une cavité spéciale par des conduits externes. Ils sont tous deux de remarquables nageurs car pourvus de pattes robustes recouvertes de cils. L'accouplement a lieu en avril-mai et la femelle cache ses œufs dans les plantes immergées. L'hivernation se fait dans le même milieu.



Ilyocoris cimicoides
(Famille des Naucoridae)
L. 12 - 16 mm

Guy-Christian CANAT ■
Animateur Nature

Éléments de bibliographie :

- « Microbiologie » par E.A.GRAY, éditions DUNOD.
- « L'eau et la vie » par J. GILLIERON et J.C.MARTIN, éditions Luce WILQUIN.
- « La vie dans les étangs, les ruisseaux et les mares », éditions VIGOT.
- « Éléments d'écologie appliquée » par F. RAMADE, Edisciences.
- « Spécial mares » Le courrier de la Nature, revue S.N.P.N.
- « Vie et mœurs des Insectes aquatiques » par H. BERTRAND, éditions Sté Centrale d'Agriculture et de Pêche.
- « La Hulotte » N° 21, spécial mares. (sur abonnt. 8, rue de l'église 08240 BOULT aux BOIS).

SARL LUCANE
Entretien d'Étangs et des Abords

CEINTURE DE VÉGÉTATION
ZONES PENTUES, DIGUES
ZONES HUMIDES
DÉBROUSSAILLAGE
ABATTAGE
DÉBARDAGE

MATÉRIEL ADAPTÉ
CONSEILS DE GESTION
INTERVENTIONS DOUCES
INVENTAIRES NATURALISTES

TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LA
NOUVELLE RÉGLEMENTATION

GUILLAUME HAMON : 06 64 13 15 87

LASCAUX
TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT - V.R.D.

Téléphone
05 55 73 39 93

Fax
05 55 73 67 82

E-mail
tp-lascaux-eric@wanadoo.fr

19230
SAINT SORNIN LAVOLPS

VHC Benjamin LEFAI
www.pisciculture-vhc.com

Tous poissons d'eau douce
Gestion de plans d'eau - Conseil

Tél. 05 55 94 64 50 Le Bourg
06 16 59 18 52 19340 COURTEIX
Fax : 05 55 94 42 59 Mail : benjamin-lefai@hotmail.fr



ABP19
Soleilhavoup
19460 Naves

05 55 87 61 25 - <http://www.abp19.com> - abp19@hotmail.fr

CAMPAGNE DE RÉGULATION DU GRAND CORMORAN

SAISON 2011 / 2012

Pour cette campagne 2011/2012 un quota de 120 sujets à abattre a été attribué pour les étangs piscicoles en Corrèze.

26 adhérents du Syndicat ont sollicité des autorisations de tirs qui ont été acceptées.

Le Comité départemental de suivi de cette action de régulation s'est réuni le 22/09/2011. L'arrêté préfectoral autorisant l'opération pour la saison 2011/2012 a été signé le 10/11/2011. La mise en place des demandes d'autorisations de tirs s'est échelonnée ensuite sur 2 à 3 semaines et quelques unes tardives ont été déposées seulement début 2012.

» **Conseils aux adhérents qui sollicitent un quota de tirs :**

Il est indispensable que les adhérents concernés respectent la procédure qui nous est imposée même si elle est contraignante. Il leur est demandé vivement de ne pas retarder le retour des documents nécessaires dûment complétés afin d'éviter les courriers et rappels inutiles qui alourdissent la tâche et retardent la mise en place de l'action. Il en est de même pour la communication des résultats intermédiaires et définitifs que nous devons fournir à l'administration dans les délais impartis. **Toutes ces informations centralisées au siège du Syndicat font l'objet d'une transmission aux services de l'Etat, aussi vous est-il demandé, pour faciliter le travail des bénévoles que nous sommes, plus de promptitude ce dont nous vous remercions à l'avance.**

» **Les résultats de la campagne 2011/2012 :**

Au 29 février 2012, **73** Cormorans ont été abattus. Trois demandes de prolongation des tirs suite à des alevinages récents ont été déposées. Elles vont être acceptées.

La longue période de gel de février 2012 a provoqué le déplacement des Cormorans vers les rivières Dordogne et Vézère. Sur le quota global réservé aux étangs piscicoles **33** sujets à abattre

ont été cédés, en accord avec toutes les parties concernées, aux responsables de l'action de régulation sur le domaine public pour leur permettre d'intervenir sur les dortoirs où ces oiseaux se sont rassemblés en nombre plus important qu'en période hors gel.

» **Les principales observations à retenir de cette campagne :**

- Elles sont récurrentes.
- Les quotas de tirs seraient à mettre en place au plus tard le 25 octobre, car les Cormorans arrivent vers la mi-octobre.
 - Trop de contraintes et de formalités à respecter.
 - La période de tirs devrait être prolongée jusqu'au 31 mars sans formalités complémentaires. Dans l'hiver il y a toujours une période de gel plus ou moins longue. La prédation de ces oiseaux piscivores est forte en mars sur les étangs piscicoles.
 - D'une année à l'autre les lieux de fréquentation peuvent être différents. Or, les quotas sont nominatifs et peu adaptés à la situation sur le terrain, d'où impossibilité d'exercer une gestion performante.
 - Sur les plans d'eau les plus fréquentés par les Cormorans, nécessité d'accorder des quotas supérieurs à ceux alloués présentement.

» **Conseil à nos adhérents pour la prochaine campagne :**

Si votre étang est la cible de ces prédateurs et si vous souhaitez solliciter une autorisation de tirs (sous toutes réserves de bonne fin bien sûr), faites-le connaître auprès de notre Syndicat, **de préférence par un courrier qui servira de pré-demande et ce avant le 10 octobre**. Bien que ce soit un peu tôt, vous pouvez également nous le signaler lors de notre assemblée générale début septembre.

En tout cas soyez plus rapide, d'avance merci.

**L'Administrateur délégué,
Max SICARD** ■

Meubles
BORDAS

32 fois médaille d'or du label NF
A votre service depuis 1926

MULATET - 19000 TULLE

☎ 05 55 20 05 70

Fax 05 55 20 98 06

Le choix - La Qualité - Les prix sur 1 000 m² d'exposition

• LISTE DE MARIAGE •
SALONS - SÉJOURS - CHAMBRES
Magasin conseil en literie

Ets FRAYSSE
CHAUFFAGE BOIS
BUCHES ou GRANULES

GODIN

TULLE
ETUDES & INSTALLATION

lmb **LEBEAU**
moulages béton

moines et pêcheries
préfabriqués,
tables de pique-nique,
clôture ...



Documentation sur demande
Remise spéciale aux adhérents

SIREN 423 673 300 00012

E.U.R.L. au capital de 50 000 euros

A.P.E. 2361Z

Tél 02 48 50 00 64
Fax 02 48 20 04 05
www.lmbeton.com

Allée Louis Armand
Pôle d'affaires les Danjons
18000 BOURGES

VENTES / ACHATS

🌿 **A VENDRE** - terrain boisé accessible, superficie 1 ha 29 comprenant un étang à mettre aux normes de 2 000 m², situé près de BRIVE sur la commune d'USSAC. Prix à débattre.

Contact : 06 81 48 07 02 - 05 55 87 22 51

🌿 **A VENDRE** - à Saint-Julien-aux-Bois (19220) en Xaintrie blanche Moulin du XIX^{ème} sur 2 ha. 80 m² au sol sur 3 niveaux plus cave, couverture en lauzes, 4 chambres, 2 salles de bains, 2 cabinets de toilette, 3 WC séparés. Séjour avec cuisine semi-ouverte, salle de billard, buanderie. Terrasse 40 m² entre l'habitation et le bief de 500 m² privatif (arrêté préfectoral du 24.02.2004). Plus grange 90 m² au sol sur 2 niveaux à usage garage, atelier et abri à bois. Jardin potager, verger, parc d'agrément et prairies. Possibilité de remettre une roue et produire de l'énergie. Site propice à la création d'une pisciculture. Prix : 475 000€.

Contact : 06 85 78 98 05

e.mail : emmadumoulin19@gmail.com

🌿 **A VENDRE** - Région DONZENAC, étang avec terrain arboré plus abri. Accès facile.

Contact : 05 55 85 76 18

🌿 **A VENDRE** - Etangs sur 1,5 ha, un grand et un petit, avec bâtiment (abri) région LUBERSAC.

Contact : 05 55 92 10 80

🌿 **A VENDRE** - Plan d'eau 3 600 m² sur la commune d'USSAC (près BRIVE), autorisé par arrêté préfectoral du 17/12/1980. Prix à débattre.

Contact : 05 55 92 98 83

🌿 **A VENDRE** - Etang de 4 000 m² avec un terrain attenant de 6 000 m², situés sur la commune de CLERGOUX, à la sortie du bourg sur la route de St PARDOUX la CROISILLE. Prix à débattre.

**Contact : 05 55 92 05 12 - 05 55 92 10 40
- 06 08 22 32 36**

🌿 **A ACHETER** - Particulier cherche à acheter étang Mx 1 ha. Région Basse-Corrèze de préférence.

Contact : 06 68 56 19 23

🌿 **A ACHETER** - Particulier cherche à acheter étang mis aux normes, superficie supérieure à 7 000 m². Arrondissement d'USSEL.

Contact : 05 55 72 41 35

🌿 **A ACHETER** - Particulier cherche un terrain de plus de 80 ha, en partie constructible, et disposant d'un étang de 10 à 15 ha.

Contact : 06 16 48 19 41 - 05 55 10 11 12

FOURNITURE D'ALIMENTS ET DE MATÉRIEL EN 2012

Pour la campagne d'aliments 2012 et les fournitures de matériel piscicole vous pouvez d'ores et déjà passer commande auprès de :

Monsieur CHAZARIN Georges - Tél. 05 55 26 63 72

Le retrait des aliments et fournitures s'effectuera selon commodité aux adresses ci-dessous :

- Monsieur BALARD Gilles, le Bourg, 19140 ESPARTIGNAC - Tél. 05 55 73 15 43

- Monsieur CHAZARIN Georges, 29 rue Lamartine 19000 TULLE - Tél. 05 55 26 63 72

- Monsieur SOULADIE Christophe, Champ des Bruyères, 19130 VOUTEZAC - Tél. 06 74 61 89 40

La campagne de nourrissage va débuter dans les toutes prochaines semaines. Tous les **adhérents** qui souhaitent améliorer la qualité du poisson qui peuple leurs étangs

sont concernés. Après l'hiver le nourrissage du poisson leur est vivement conseillé.

Il est proposé, conditionné en sac de 25 kg :

- 2 types d'aliments granulés pour carpes et pour gardons.
- 1 type d'aliments en granulés pour truites.

Vous pouvez passer commande jusqu'au 10 avril au plus tard.

L'endroit et le jour du retrait des aliments vous seront précisés dès que sera connue la date de mise à disposition de la marchandise par le fournisseur.

Le Syndicat tient également à votre disposition à des prix intéressants du matériel :

*époussettes - filets de rechange - nasses -
nourrisseurs - carrelets*

LOCATIONS

 **LAMAZIÈRE BASSE** - vieille demeure du XVIII^{ème}



siècle est lovée au centre d'une propriété de 200 ha comprenant un étang de 11 ha - Chambres et table d'hôte pouvant vous accueillir toute l'année.

<http://location.correze.free.fr>

Contact : 05 55 95 88 21

e.mail : chambre.hote@gmail.com

 **A LOUER** étang de 1 ha 2 mis aux normes à 10 km de TULLE, bord de route.

Contact : 05 55 26 01 00 HR

 **A louer** étang de 85 m² mis aux normes, situé dans un cadre agréable à 15 minutes au nord de BRIVE. Très accessible. **Contact : 06 84 16 33 41**

 Pisciculteur **cherche à louer** étangs.
Contact : 06 13 54 42 65

 Couple retraités Clermontois **cherche possibilité pêche en étang**, à la journée ou en week end (action à l'année exclue) avec hébergement en maison d'hôtes à proximité. Faire offre à André MONTAURIER.
Contact : 04 73 35 27 84 ou 06 88 67 89 80

 Particulier **cherche à louer étang**, région sud/sud-ouest du département. Superficie souhaitable 1ha-1ha 1/2. **Contact : 06 26 70 44 71**

 **PÊCHE D'ÉTANG** - Secteur SAINTE-FORTUNADE : Jour de Rameaux : gardons, tanches, goujons et carpe cuir. **Contact : 05 55 26 63 72 HR**

Parce qu'être votre banquier,
c'est être aussi celui de votre famille.

Rencontrons-nous
dans une de nos agences en Corrèze :

Brive - Tél. 05 55 92 83 40

Brive Kennedy - Tél. 05 55 86 26 50

Lubersac - Tél. 05 55 73 50 27

Pompadour - Tél. 05 55 73 31 50

Tulle - Tél. 05 55 26 22 84

Uzerche - Tél. 05 55 73 24 20

Entreprises Corrèze - Tél. 05 55 92 83 49



Banque Tarneaud 

*Le Syndicat des Etangs Corrèziens présente ses vifs remerciements aux annonceurs
qui nous ont réservé leur publicité.*

C'est aussi grâce à eux que ce bulletin existe.